



Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE - 2019-0001

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice-générale et secrétaire-trésorière, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 11 février 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 4050, rue Principale, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets : Permettre la construction d'un bâtiment accessoire de type entrepôt et un passage reliant l'entrepôt et le bâtiment principal dont les hauteurs seront respectivement de 9.2 mètres et de 6.6 mètres au lieu de 6 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage 05-1992, article 8.4.2.

Identification du site concerné : lot projeté 6294688 (lot provenant des lots 5187924 et 5989421) du cadastre du Québec, propriété de Gestion R.G.S.M.inc. représenté par M. Gaby Grégoire et située au 2016, Boulevard Barrette à l'intérieur de la zone C-17.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 25^e jour de janvier 2019.

Marie-Claude Parent
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Claude Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 25 janvier 2019, entre 10 h et 14 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25 janvier 2019.

Marie-Claude Parent

Marie-Claude Parent

Directrice générale et secrétaire-trésorière